

SOMMAIRE

RECUEIL DES DECISIONS L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	3
<i>Madame le Maire</i>	16
<i>Madame le Maire</i>	16
<i>Jérôme BALOGE</i>	16
<i>Madame le Maire</i>	16
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT - EXERCICE 2011. 17	
<i>Madame le Maire</i>	18
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	18
<i>Madame le Maire</i>	18
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT (CAN) - EXERCICE 2011.....	19
<i>Madame le Maire</i>	20
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - SYNDICAT DES EAUX DU VIVIER - EXERCICE 2011	21
<i>Madame le Maire</i>	22
<i>Marc THEBAULT</i>	22
<i>Madame le Maire</i>	22
<i>Marc THEBAULT</i>	22
<i>Madame le Maire</i>	22
<i>Nicolle GRAVAT</i>	23
<i>Madame le Maire</i>	23
<i>Marc THEBAULT</i>	23
<i>Madame le Maire</i>	23
SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE - CONVENTION D'ETUDE AVEC LE SDIS	24
<i>Christophe POIRIER</i>	25
<i>Madame le Maire</i>	25
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	25
<i>Madame le Maire</i>	25
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	25
<i>Madame le Maire</i>	25
ERDF/EDF - CONTROLE DE SERVICE PUBLIC DELEGUE - RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DE DISTRIBUTION ET DE FOURNITURE D'ELECTRICITE	26
GRDF - CONTROLE DE SERVICE PUBLIC DELEGUE - RAPPORT D'ACTIVITE 2011 DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL	27
<i>Alain PIVETEAU</i>	28
<i>Madame le Maire</i>	28
<i>Marc THEBAULT</i>	28
<i>Alain PIVETEAU</i>	28
<i>Madame le Maire</i>	28
<i>Alain PIVETEAU</i>	29
<i>Madame le Maire</i>	29
<i>Jérôme BALOGE</i>	29
<i>Madame le Maire</i>	29
<i>Jérôme BALOGE</i>	29
<i>Madame le Maire</i>	29
PARC DES EXPOSITIONS DE NORON - EXPLOITATION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) - DECISION DE PRINCIPE	30
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	32
<i>Madame le Maire</i>	32
<i>Sylvette RIMBAUD</i>	32
<i>Madame le Maire</i>	32
<i>Marc THEBAULT</i>	33
<i>Madame le Maire</i>	35
<i>Jean-Claude SUREAU</i>	35
<i>Pascal DUFORESTEL</i>	35
<i>Jérôme BALOGE</i>	36
<i>Madame le Maire</i>	37
<i>Gérard ZABATTA</i>	37

GRUPE SCOLAIRE JEAN ZAY - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE - SIGNATURE DU MARCHE 'DESAMIANTAGE TOITURES TERRASSES' 159

GRUPE SCOLAIRE JEAN ZAY - CONSTRUCTION D'UNE ECOLE ELEMENTAIRE ET D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET REHABILITATION DE L'ECOLE MATERNELLE - AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS 5, 10, 12, 15, 16, 17 ET 18..... 161

ACCLAMEUR - REALISATION DE TRAVAUX PREPARATOIRES AVANT EXPLOITATION DES BATIMENTS- ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX 163

<i>Madame le Maire</i>	164
<i>Elisabeth BEAUVAIS</i>	164
<i>Madame le Maire</i>	164
<i>Jérôme BALOGE</i>	164
<i>Madame le Maire</i>	164
<i>Jérôme BALOGE</i>	164
<i>Madame le Maire</i>	164
<i>Bernard JOURDAIN</i>	164
<i>Madame le Maire</i>	164

CENTRE DU GUESCLIN - BATIMENT B - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ATELIERS A LA VILLE DE NIORT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT..... 165

<i>Madame le Maire</i>	166
------------------------------	-----

MAISON DE QUARTIER DE SAINTE PEZENNE - EXTENSION DE L'EQUIPEMENT ET MODIFICATION DE LA FAÇACE EST - DEPOT DU PERMIS DE CONSTRUIRE 167

<i>Madame le Maire</i>	168
<i>Jérôme BALOGE</i>	168
<i>Madame le Maire</i>	168
<i>Jérôme BALOGE</i>	168
<i>Madame le Maire</i>	168
<i>Anne LABBE</i>	168
<i>Nathalie SEGUIN</i>	168
<i>Jacques TAPIN</i>	168
<i>Gérard ZABATTA</i>	169

PETIT VILLAGE DE RIBRAY - GROUPE DE VIEILLES MAISONS - DEPOT DU PERMIS DE DEMOLIR 170

<i>Madame le Maire</i>	171
<i>Jérôme BALOGE</i>	171
<i>Madame le Maire</i>	171
<i>Jérôme BALOGE</i>	171
<i>Madame le Maire</i>	171
<i>Michel PAILLEY</i>	171
<i>Madame le Maire</i>	171
<i>Jérôme BALOGE</i>	171
<i>Madame le Maire</i>	171

OPAH RU – MARCHÉ DE SUIVI-ANIMATION - AVENANT N°4..... 172

<i>Madame le Maire</i>	173
------------------------------	-----

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU DONJON ET DE SES ABORDS - REDEPLOIEMENT D'UN CREDIT FNADT DE 100 000 EUROS AFFECTE AU PROJET DU SITE BOINOT SUR « L'OPERATION DU DONJON - PHASE 2» 174

<i>Madame le Maire</i>	176
------------------------------	-----

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC - RUE JACQUES DAGUERRE EN VUE DE SA CESSION POUR LA CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS SOCIAUX ET COMMERCIAUX DANS LE CADRE DU PRUS 177

<i>Madame le Maire</i>	178
------------------------------	-----

DENOMINATION DE VOIES ET ESPACES PUBLICS : SUPPRESSION D'UNE DENOMINATION..... 179

<i>Madame le Maire</i>	180
------------------------------	-----

ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN RUE DES AMOURETTES POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ET LES AMENAGEMENTS DU COTEAU (AI N° 26 - 27 ET 1) 181

<i>Madame le Maire</i>	182
------------------------------	-----

ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DES AMOURETTES POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE (AI N° 154) 183

Madame le Maire	184
ECHANGE DE PARCELLES AVEC LE CONSEIL GENERAL.....	185
Madame le Maire	186
CESSION DE TERRAINS RUE DES PRES FAUCHER	187
Madame le Maire	188
CESSION A LA SEMIE D'UNE PARTIE DES PARCELLES SECTION DM N° 740P ET DM N° 739P RUE SAINT-SYMPHORIEN	189
Madame le Maire	190
SUBVENTION - CONVENTION D'OBJECTIFS - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX VICTIMES DES DEUX-SEVRES.....	191
Christophe POIRIER	192
Madame le Maire	192

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 septembre 2012

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Aurélien MANSART

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Monsieur Frank MICHEL, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Denis THOMMEROT, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MARJULT, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Elsie COLAS, ayant donné pouvoir à Madame Sylvette RIMBAUD

Excusés :

Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Bernard JOURDAIN, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2012

Recueil-décisions n° Rc-2012-6

Direction du Secrétariat Général

**Recueil des Décisions L.2122-22 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

	N° Décision	Titre	Montant	N° de page
1	L-20120521	<i>DIRECTION DE PROJET AGENDA 21</i> Valorisation des résultats de l'inventaire de la biodiversité niortaise : création d'un dispositif pédagogique de porter à connaissance et de sensibilisation à la biodiversité	16 650,00 € HT soit 19 913,40 € TTC	4
2	L-20120621	<i>DIRECTION DE PROJET AGENDA 21</i> Elaboration du bilan carbone de la Ville de Niort - Signature du contrat de licence d'utilisation de la méthode	/	6
3	L-20120434	<i>Direction de l'Animation de la Cité</i> concession saisonnière du pavillon n° 1 du parc de Pré Leroy de la Ville de Niort durant Niort Plage et Téciverdi	Redevance mensuelle : 500,00 €	8
4	L-20120451	<i>Direction de l'Animation de la Cité</i> Intervention d'Aline et Cie lors de la journée Portes Ouvertes de l'Acclameur le 14 juillet 2012	6 100,00 € net	14
5	L-20120464	<i>Direction de l'Animation de la Cité</i> Intervention de Jezet Seating pour le déplacement des gradins de la salle d'escalade vers la salle évènementielle.	6 390,00 € HT soit 7 642,44 € TTC	16
6	L-20120522	<i>Direction de l'Animation de la Cité</i> Intervention de défis sports pour l'animation et la création de voies d'escalade le 14 juillet 2012	3 592,00 € HT soit 4 726,59 € TTC	18
7	L-20120540	<i>Direction de l'Animation de la Cité</i> Intervention de REVOLT pour l'éclairage des parkings de l'Acclameur et le chemin piéton le 14 juillet 2012	5 729,40 € HT soit 6 852,36 € TTC	20
8	L-20120544	<i>Direction de l'Animation de la Cité</i> Intervention de Phenix Securite 79 a l'acclameur le 14 juillet 2012	10 222,97 € HT soit 12 226,67 € TTC	22
9	L-20120547	<i>Direction de l'Animation de la Cité</i> Intervention de défis sports pour l'animation et la création de voies d'escalade le 14 juillet 2012 - Annule et remplace la décision n°20120522	3 592,00 € HT soit 4 296,03 € TTC	23
10	L-20120569	<i>Direction de l'Animation de la Cité</i> projet de contrat de location 'Centre sportif, évènementiel et d'affaire l'Acclameur à Niort' pour la Fête Nationale du 14 juillet 2012.	A titre gracieux	25
11	L-20120571	<i>Direction de l'Animation de la Cité</i> Location de la scène pour le 14 juillet 2012	7 440,00 € HT soit 8 898,24 € TTC	43
12	L-20120440	<i>COMMUNICATION</i> Visuel Festival TECIVERDI - Annule et remplace la décision n°20120097	4 150,00 € HT soit 4 963,40 € TTC	45

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Il s'agit là d'une convention de mise à disposition d'ateliers de la Ville de Niort par la Communauté d'Agglomération de Niort pour permettre à l'association Le S.N.O.B. de stocker son matériel, au moins jusqu'en 2013. Vous savez que Le S.N.O.B. est une association qui se produit y compris à l'étranger, elle a une notoriété internationale et elle nous réjouit par ses spectacles de rues, il y avait nécessité d'héberger tout son matériel, nous avons trouvé ce compromis avec la Communauté d'Agglomération que je remercie aujourd'hui.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2012

Délibération n° D-2012-443

Direction Patrimoine et Moyens

**Maison de quartier de Sainte Pezenne - extension
de l'équipement et modification de la façade Est -
dépôt du permis de construire**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La maison de quartier de Sainte Pezenne est occupée par de nombreuses activités et les besoins en espace sont importants.

En outre, divers actes de vandalisme sont régulièrement déplorés sous les espaces préau.

A la demande du conseil de quartier, une étude de réaménagement a été demandée.

Aussi une extension de l'équipement avec une modification de sa façade Est a été décidée.

Pour ce faire, le marché de maîtrise d'œuvre relatif à ce projet a été attribué à l'équipe dont le mandataire est l'architecte Claudy Tempereau par décision de Madame le Maire n° 20120541.

La phase de conception a démarré en Juillet 2012. Il convient donc à ce stade des études de déposer le dossier de permis de construire pour cette opération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer le dossier de permis de construire pour l'extension de la maison de quartier de Sainte Pezenne et la modification de la façade Est.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Il s'agit de déposer un permis de construire pour l'extension de la maison de quartier de Sainte Pezenne et la modification de la façade Est. Avez-vous des commentaires ?

Jérôme BALOGÉ

Oui, il nous est fait part dans la délibération d'actes réguliers de vandalisme, je voudrais savoir ce qu'il en est.

Elisabeth...

Madame le Maire

Elle rigole, Elisabeth, je ne sais pas ce que vous lui avez dit ou ce que vous lui avez fait mais elle a le fou rire. Allez-y, faites-nous partager votre rire.

Jérôme BALOGÉ

Cà doit être le plaisir d'être avec vous ce soir, Madame le Maire mais donc, je voulais savoir quelle est la façon dont ces travaux vont être opérés, quels sont les aménagements qui vont être apportés à cette façade de la maison de quartier de Sainte Pezenne.

Madame le Maire

Madame Anne LABBE va vous répondre.

Anne LABBE

Oui Monsieur BALOGÉ, il s'agit en fait, suite à une concertation avec le conseil de quartier, les habitants ainsi que le lycée et le collège qui entourent la maison de quartier et bien sûr le conseil de quartier qui a été, on va dire, très attentif à ce qu'on allait faire, d'un réaménagement puisque aujourd'hui la maison de quartier a des sortes de préaux qui favorisent des rassemblements qui causent effectivement des dégâts et du vandalisme et qui empêchent pour certains habitants d'aller dans le jardin ou de pratiquer la pétanque. Donc il a été décidé de rénover entièrement le préau et on a aussi intégré la problématique jeunesse. On a récemment fait à nouveau une réunion avec Nathalie SEGUIN et Julie BIRET qui est la co-présidente du conseil de quartier de Sainte Pezenne, avec un certain nombre d'acteurs notamment les représentants de la police nationale mais aussi des acteurs associatifs et notamment le Directeur du CSC, pour trouver la solution la plus sociale et la plus pédagogique vis-à-vis du groupe de jeunes qui est présent autour de Sainte Pezenne. Donc il s'avère en fait qu'on a des actions de courte durée en concertation aussi avec le Conseil Général et de repérage à travers l'aide sociale à l'enfance, mais aussi de longue durée, pour trouver des prises en charge plus adaptées et là on s'appuiera sur les acteurs associatifs notamment l'animatrice jeunesse qui est au centre social pour trouver des activités adaptées et permettre à ce public de s'intégrer à des activités plus socialement acceptables que de vandaliser régulièrement le préau, voilà.

Nathalie SEGUIN

Effectivement, la semaine dernière a eu lieu une réunion sur le centre socio culturel de Sainte Pezenne et ont donc été réunis autour de la table un grand nombre d'acteurs qui ont bien volontiers répondu présents à l'invitation. C'est donc la preuve qu'il y a nécessité à travailler sur cette problématique jeunesse sur le quartier de Sainte Pezenne. Après un échange, un tour de table, on a pu faire le constat qu'effectivement il manque un maillon à la chaîne puisque tout ce qui est de l'ordre du socio culturel fonctionne bien, ce qui est de l'ordre de la police à la fois municipale et nationale fonctionne bien aussi, par contre, il manque une approche sociale un peu plus professionnelle et il manque en l'occurrence, sur ce quartier, des professionnels que l'on nomme des éducateurs spécialisés. L'idée, c'est de combler cette lacune en réfléchissant avec nos partenaires et notamment le Conseil général pour essayer de mettre des moyens humains en professionnels formés pour accompagner ces jeunes qui en ont bien besoin parce qu'en fait le problème n'est pas très important en nombre puisque il n'y a que quatre à cinq jeunes, qui sont des jeunes majeurs d'ailleurs et qui posent véritablement problème et qui polarisent autour d'eux un certain nombre d'adolescents des établissements scolaires autour, mais avec qui il est tout à fait possible de travailler, donc en fait, l'idée c'est de construire une coordination sociale qui permettrait de réunir tous les professionnels concernés par le problème et qui permettrait de suivre nominativement à la fois les enfants et leurs parents parce que là on est sur des problématiques familiales importantes et puis d'essayer, autant que faire se peut bien évidemment, mais on a bon espoir que ça aboutisse, que viennent se joindre à cette coordination des professionnels qui sont des éducateurs spécialisés qui manquent à ce jour. Donc les choses, je dirais, sont bien plantées sur le quartier et ça va évoluer dans le bon sens.

Jacques TAPIN

Je voulais préciser que voilà un deuxième exemple par lequel la place des jeunes dans la cité prend une autre dimension. Vous connaissez tous l'expérimentation et les actions qui ont été menées avec succès au Pontreau et là, voilà un deuxième exemple par lequel l'ensemble des acteurs concernés, les habitants, les institutionnels, les élus, avec des financements à la clé, permettent des progrès significatifs. C'est à mettre au crédit d'une conjonction de toutes les initiatives et il faut s'en réjouir et il faut surtout continuer à travailler ensemble dans ce sens là parce que ça porte ses fruits et là nous sommes en train de semer pour le moyen et le long terme.

Gérard ZABATTA

Par rapport à l'intervention de notre collègue Nathalie SEGUIN et à la participation des services du Conseil Général à cette réunion dont nous avons fait le compte-rendu ce matin en réunion d'élus, effectivement la proposition qui a été faite au Conseil Général par la Ville de Niort sur la création d'emplois d'éducateurs spécialisés a été bien accueillie par les élus, et c'est effectivement une nécessité, d'autant plus que le Conseil Général est aussi présent sur le quartier, Anne le disait tout à l'heure, par le biais du collège François Rabelais mais aussi par le biais de l'antenne médico-sociale qui va être restructurée et agrandie ces prochaines semaines, ces prochains mois. Donc, il a été souhaité qu'il y ait une demande officielle de la Ville de Niort sur cette création de postes d'éducateurs spécialisés et tant mon collègue Bernard MILLET, qui est le Conseiller Général du coin et moi-même en tant que Président de la Commission Locale d'Insertion qui a été choisie ce matin pour poursuivre ce dossier, nous nous engageons à appuyer cette demande auprès de nos collègues élus.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2012

Délibération n° D-2012-444

Direction Patrimoine et Moyens

**Petit village de Ribray - groupe de vieilles
maisons - dépôt du permis de démolir**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Le programme de renouvellement urbain et social (PRUS) sur le quartier de la Tour Chabot – Gavacherie englobe notamment l'îlot du « petit village de Ribray ».

Par délibérations du 29 Octobre 2001 et du 27 juin 2003, la Ville de Niort a acquis trois parcelles correspondant aujourd'hui aux vieilles maisons sises 17, 19 et 21 cours du petit village de Ribray.

L'aménagement urbain du quartier prévoit la construction d'un projet immobilier contribuant à la mixité sociale. Afin de pouvoir desservir ce nouvel équipement, une voirie doit aussi être aménagée. Pour se faire, le groupe des trois anciennes maisons individuelles citées ci-dessus doit être démoli.

Par ailleurs, lors de sa séance du 28 novembre 2011, le Conseil municipal a instauré l'obligation de déposer un permis de démolir sur tout le territoire communal.

Aussi, conformément à ces dispositions, il convient de déposer un permis de démolir pour ce groupe de maisons.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer le permis de démolir pour les bâtiments sis 17, 19 et 21 cours du petit village de Ribray.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	1
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

La délibération suivante concerne la démolition d'un groupe de vieilles maisons dans le petit village de Ribray en raison de tous les aménagements qui vont être faits donc je vous demande de me donner l'autorisation de signer le permis de démolir.

Jérôme BALOGÉ

Quel a été l'avis de l'architecte des Bâtiments de France ?

Madame le Maire

Hé bien, positif sinon on ne démolirait pas et je ne sais même pas si nous l'avons eu : on l'a sollicité, et il ne nous a rien dit. Et s'il ne nous a rien dit c'est un avis favorable. Pourquoi me posez-vous cette question ?

Jérôme BALOGÉ

C'est un signe caractéristique...

Madame le Maire

Ha mais attendez, mettez vous à l'heure, le petit village de Ribray, a déjà été largement modifié depuis quelques années puisque maintenant il y a au moins des maisons salubres, les gens habitent dans des appartements, cela remonte à avant 2008, je le dis, Madame RIMBAUD, vous pouvez le souligner auprès de votre chef de file, depuis avant 2008, et donc ce petit village ne pouvait pas rester en l'état avec ces logements dans un état indigne, insalubre, donc il n'y a aucun problème et l'Architecte des Bâtiments de France ne s'est pas opposé à cette démolition.

Michel PAILLEY

Juste comme ça, je ne crois pas que ce soit dans une zone particulièrement protégée mais par contre à Sainte Pezenne, oui.

Madame le Maire

Oui, mais pardon Monsieur PAILLEY, on est quand même en ZPPAUP et à ce titre, l'Architecte des Bâtiments de France reçoit notre demande et là, il ne nous a pas fait de remarque particulière. Qui s'oppose à cette délibération, qui s'abstient ? Vous vous opposez, très bien. Tout le monde ou Monsieur BALOGÉ uniquement ? Uniquement Monsieur BALOGÉ. Vous avez des actions là-bas ? Non, bien, vous habitez dans une de ces maisons ?

Jérôme BALOGÉ

Je ne fais pas de business moi.

Madame le Maire

Je n'en sais rien. Vous savez, ce sont parfois les gens qui ne le disent pas qui en font. Merci beaucoup, je voudrais simplement vous dire Mesdames et Messieurs de l'opposition que vous m'avez fait penser que j'avais sûrement oublié une question et moi, j'ai pensé à une question que vous m'avez posée et pour laquelle vous ne m'avez pas demandé le résultat, alors je vais vous le dire, hein, voilà, normal. Vous m'avez demandé si nous étions dans l'obligation de réserver un espace d'expression des élus de l'opposition sur le site Internet de la Ville et je peux vous répondre que oui, c'est l'objet d'une des dernières jurisprudences donc évidemment nous le ferons mais comme le site n'est pas totalement refondu, nous ne savons pas encore aujourd'hui sous quelle forme cela se fera et nous serons obligés aussi de changer le règlement intérieur. Donc vous voyez que si je peux vous oublier de temps en temps, d'autres fois je ne vous oublie pas.

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2012

Délibération n° D-2012-445

Direction Développement Urbain, Habitat **OPAH RU – marché de suivi-animation - Avenant n°4**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Par délibération du 29 juin 2007, la Ville de Niort a confié le marché de suivi-animation de l'OPAH RU d'une durée de cinq années, à la société URBANiS de Bordeaux pour un montant initial estimatif de 980 843,75 € HT.

L'OPAH RU du centre ancien de Niort permet aux propriétaires de bénéficier, sous conditions, d'aides à la réhabilitation de l'Anah et de la Ville de Niort. Après 5 années de mise en œuvre, cette opération prend fin le 15 novembre 2012.

Le terme initial du marché de suivi-animation est fixé au 28 octobre 2012. Une deuxième OPAH RU devrait être mise en œuvre à compter du 1er janvier 2013. Afin que dans la période de transition entre les deux OPAH RU, ne soient pas interrompus l'accueil de nouveaux propriétaires, l'accompagnement et le conseil engagés auprès de l'ensemble des propriétaires porteurs d'un projet de réhabilitation de logements, il est proposé de prolonger le marché de suivi-animation passé avec URBANiS.

La prolongation porte le terme du marché au 31 décembre 2012, soit une période supplémentaire de 2 mois et 3 jours et une durée totale de marché portée à 5 ans, 2 mois et 3 jours.

L'objet de l'avenant est la prolongation de la durée du marché et la fixation d'une rémunération supplémentaire qui s'élève à 23 000 € HT.

L'avenant n°4 porte le montant estimatif cumulé du marché à 1 028 843,75 HT, soit une augmentation de 4,89 % du montant initial estimatif.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 septembre 2012 a émis un avis sur l'avenant n°4.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°4 au marché de suivi animation contracté avec la société URBANiS ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à le à signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Il s'agit du marché de suivi animation, un avenant n°4 pour l'opération de renouvellement urbain qui augmente de 4.89 % du montant initial estimatif, je crois que c'est important d'avoir ce marché de suivi animation, ça permet à des propriétaires bailleurs ou des propriétaires occupants de faire le nécessaire pour la réhabilitation de leur bien et donc c'est URBANIS qui travaille avec nous sur ces problématiques. Des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2012

Délibération n° D-2012-446

Direction Développement Urbain, Habitat

Aménagement de la Place du Donjon et de ses abords - Redéploiement d'un crédit FNADT de 100 000 EUROS affecté au projet du site BOINOT sur «l'opération du Donjon - Phase 2»

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Des aléas techniques et financiers significatifs influent sur le projet de reconquête du patrimoine urbain et architectural du site Boinot (phase 1) et sur l'opération du Donjon (phase 2) inscrits au titre du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

S'agissant du projet du site Boinot sur lequel un crédit FNADT de 740 000 € est planifié :

- Dès lors qu'un bâtiment du site fait l'objet d'une démolition partielle ou totale, le règlement du PPRi s'oppose à sa reconstruction.
- Un diagnostic subaquatique approfondi sur le bief a mis en évidence que les ouvrages hydrauliques et la structure du bâtiment pont sont étroitement liés et que l'état de dégradation avancée de ces ouvrages menace le maintien de l'édifice bâtiment pont, au dessus du bief. En conséquence, la réalisation des travaux prioritaires sur l'ouvrage hydraulique ont nécessité la démolition du bâtiment pont concerné par le projet initial, sachant que sa reconstruction est interdite.

De ce fait, la programmation prévue dans le dossier de demande de subvention déposé auprès de l'Etat en avril 2011 ne peut plus être réalisée.

Concernant la phase 2 de l'opération du Donjon :

Suite à la préconisation par la DRAC de fouilles archéologiques aux abords du Donjon, un appel d'offres a été lancé. Après négociation, le montant de l'offre réceptionnée la mieux disante s'élève à 251 672,52 € TTC.

Aussi, pour faire face à ces deux situations inattendues qui nous contraignent aujourd'hui à reconsidérer techniquement et financièrement ces deux projets, il a été convenu, après accord du Préfet de Région de procéder à un redéploiement d'un crédit FNADT de 100 000 € affectée au projet Boinot (phase 1) vers la phase 2 de l'opération du Donjon.

Le nouveau plan de financement de l'opération du Donjon s'établirait donc ainsi :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Place du Donjon et rue Léon Blum	1 483 115	FNADT (40,86%) (656 000 + 100 000)	756 000
Maîtrise d'oeuvre	156 885	Conseil Régional (8,24%)	152 500
Fouilles archéologiques	210 428	Ville de Niort (50,90%) (831 500 + 178 490)	941 928
Total en € HT	1 850 428	Total en € HT	1 850 428

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement présenté ;

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Aménagement de la Place du Donjon donc redéploiement d'un crédit FNADT de 100 000 euros affecté au projet du site Boinot sur l'opération du Donjon, ce qui nous permettra je l'espère de pouvoir terminer l'opération du Donjon, vous savez que des fouilles ont été faites, que nous sommes en train de travailler actuellement avec la DRAC, je crois qu'on peut d'ores et déjà le dire qu'il faudra probablement mettre en valeur la courtine mais nous n'avons pas encore d'images très précises évidemment, nous vous en parlerons le moment venu parce que je crois que vous avez pu voir à quel point ce monument était devenu encore plus majestueux depuis que ces fouilles ont été faites. Qui s'oppose à cette délibération, qui s'abstient ? Je vous remercie. Délibération suivante.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2012

Délibération n° D-2012-447

Direction Urbanisme et Action Foncière

**Déclassement d'une partie du Domaine public -
rue Jacques Daguerre en vue de sa cession pour
la construction d'équipements sociaux et
commerciaux dans le cadre du PRUS**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Le projet de rénovation urbaine et sociale du Clou-Bouchet et de la Tour Chabot prévoit de pouvoir céder des parcelles de terrain à des investisseurs, en vue soit de la construction de logements en accession à la propriété afin de diversifier l'offre et favoriser la mixité sociale, soit de l'implantation de locaux commerciaux et/ou d'équipements publics.

Un des terrains destiné à être cédé par la Ville supportera un équipement comprenant une halte garderie et deux locaux commerciaux ; cette cession nécessite de déclasser une partie de la rue J. Daguerre d'une superficie de 41 ca, côté rue J. Siegfried (DP n° 201).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- donner son accord sur le principe du déclassement de la partie de rue J. Daguerre, d'une superficie de 41 ca en vue de sa cession ultérieure (DP n° 201) ;
- autoriser Madame le Maire à lancer l'enquête publique prévoyant ce déclassement.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Il s'agit du déclassement d'une partie du Domaine public pour la construction d'équipements sociaux et commerciaux dans le cadre du PRUS rue Jacques Daguerre donc des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2012

Délibération n° D-2012-448

Direction Urbanisme et Action Foncière

**Dénomination de voies et espaces publics :
suppression d'une dénomination**

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Les travaux d'aménagement de la zone Mendes France ont eu pour effet de supprimer le chemin du Bardon dont l'ancienne emprise se situe maintenant sur des parcelles privées. Lesdites parcelles sont desservies par une contre allée de l'avenue de Paris créée à l'occasion des travaux mentionnés ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- supprimer la dénomination « Chemin du Bardon ».

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

Il s'agit de la suppression d'une dénomination, c'est le chemin du Bardon dont l'ancienne emprise se situe maintenant sur des parcelles privées qui doit ne plus s'appeler ainsi, donc il nous est demandé de supprimer cette dénomination. Des oppositions, des abstentions ? Je vous remercie.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2012

Délibération n° D-2012-449

Direction Urbanisme et Action Foncière

Acquisition de parcelles de terrain rue des Amourettes pour la préservation de la biodiversité et les aménagements du coteau (AI n° 26 - 27 et 1)

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le quartier de Sainte-Pezenne, le parc entretenu par la Collectivité permet à la population de se promener jusqu'en bord de Sèvre dans un cadre agréable, en empruntant la rue des Amourettes et celle de la Grimpette. Des parcelles situées en bord de Sèvre, acquises récemment sont venues renforcer la protection du site en maintenant un réservoir de biodiversité et en permettant de constituer un corridor biologique en tant que boisement humide en bord de rivière.

Dans ce même esprit d'embellissement et de protection, au profit de tous, les propriétaires des parcelles AI n° 26 – 27 et 1 de 87 m², 32 m² et 706 m² sont d'accord pour les céder à la Ville de Niort. au prix de 520 euros (conformément à l'avis de France Domaine).

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- acquérir les parcelles AI n° 26 – 27 et 1 d'une superficie totale de 875 m² au prix global de 520 euros ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, tous les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Madame le Maire

L'acquisition de parcelles de terrain rue des Amourettes pour la préservation de la biodiversité et les aménagements du Côteau, vous avez les parcelles qui sont 26, 27, etc avec les dimensions, les propriétaires évidemment sont d'accord et le prix de vente total est de 520 euros donc je crois que c'est important de le souligner. Qui s'oppose, qui s'abstient ? Je vous remercie.

PROCES-VERBAL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2012

Délibération n° D-2012-450

Direction Urbanisme et Action Foncière

Acquisition d'une parcelle de terrain rue des Amourettes pour la préservation de la biodiversité (AI n° 154)

Madame le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Dans le quartier de Sainte-Pezenne, le parc entretenu par la Collectivité permet à la population de se promener jusqu'en bord de Sèvre dans un cadre agréable, en empruntant la rue des Amourettes et celle de la Grimpette. Des parcelles situées en bord de Sèvre, acquises récemment sont venues renforcer la protection du site en maintenant un réservoir de biodiversité et en permettant de constituer un corridor biologique en tant que boisement humide en bord de rivière.

Dans ce même esprit d'embellissement et de protection, au profit de tous, les propriétaires de la parcelle AI n° 154 de 384 m² ont décidé de la céder à l'euro symbolique à la Ville de Niort.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle AI n° 154 d'une superficie de 384 m² ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte à intervenir, les frais et droits en résultant étant supportés par la Ville de Niort.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Frank MICHEL

[RETOUR SOMMAIRE](#)

Christophe POIRIER

Oui Madame le Maire c'est une délibération qui revient tous les ans, elle concerne la subvention que nous versons à l'association l'AVIC, et en l'occurrence là plus du solde de la subvention pour l'exercice 2012 et il est de 11 600 euros voilà donc il vous est demandé d'approuver cette subvention.

Madame le Maire

Je vous remercie alors des commentaires, des oppositions, des abstentions ? Alors merci beaucoup, je voudrais simplement vous dire Mesdames et Messieurs de l'opposition que vous m'avez fait penser que j'avais oublié sûrement une question mais moi j'ai pensé à une question que vous m'avez posée et pour laquelle vous ne m'avez pas demandé le résultat alors je vais vous le dire, hein, voilà, normal. Vous m'avez demandé si nous étions dans l'obligation de réserver un espace d'expression des élus de l'opposition sur le site Internet de la Ville et je peux vous répondre que oui, c'est l'objet de la dernière, d'une des dernières jurisprudences et donc évidemment nous le ferons mais comme le site n'est pas totalement refondu, aujourd'hui hé bien nous ne savons pas sous quel forme, nous serons obligés aussi de changer le règlement intérieur, donc parce qu'il y a nécessité de le faire. Donc vous voyez que si je peux vous oublier de temps en temps, d'autres fois je ne vous oublie pas voilà.

PROCES-VERBAL